



La Commission permanente du 4 septembre axée sur la transition écologique et l'aménagement du territoire

Aménagement Environnement

Publié le 6 septembre 2023

La Commission Permanente d'Angers Loire Métropole s'est réunie le 4 septembre 2023 à l'Hôtel de Communauté. Au cours de cette réunion, plusieurs décisions ont été prises concernant la transition écologique ainsi que l'habitat

Angers Loire Métropole poursuit sa politique en faveur des mobilités

Aide à l'achat de vélos

Angers Loire Métropole poursuit son encouragement à l'achat de vélos à assistance électrique et de vélos classiques dans le cadre du déploiement du plan vélo. Pour bénéficier d'une subvention, certaines conditions doivent être remplies : être domicilié sur le territoire d'Angers Loire Métropole, avoir déposé un dossier de demande de participation financière et fournir la facture d'achat dans un délai de 2 mois à compter de la date du courrier d'accord de la subvention. Le montant de la subvention est fixé à :

- 25 % du prix d'achat TTC du vélo, plafonnée à 200 € par foyer pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, et 400 € pour l'acquisition d'un vélo cargo à assistance électrique.
- 50 € (forfait) pour un vélo classique ou pliant et 100 € (forfait) pour un vélo cargo sans assistance.

Une seule subvention est accordée par foyer. 494 dossiers (correspondant à 375 vélos à assistance électrique et 119 vélos sans assistance) sont éligibles aux conditions d'attribution fixées par Angers Loire Métropole, pour un montant total de 83 961 €. Depuis son lancement le 17 juin 2019, cette aide a été attribuée à 10 453 foyers pour un montant total de 1,93 M€.

6 000 € attribués pour l'installation de six abris vélos

Adopté en juillet 2019, le plan vélo d'Angers Loire Métropole prévoit de renforcer la pratique cyclable dans les écoles. Ainsi, une subvention de 1 000 € maximum est versée pour la construction de locaux sécurisés dans les écoles du premier degré. Les établissements scolaires Les Maulévries, Isoret, Jules-Verne, Larevellière sur Angers et Louise-Michel et Les Bateliers sur la commune de Loire-Authion ont reçu chacun une subvention de 1 000 € pour l'installation d'équipements de stationnement vélos.

Depuis son lancement, 23 000 € ont été attribués aux différents établissements d'Angers et de la Communauté urbaine.

La transition écologique également au programme

6 000 € de subventions à Solidarifood pour créer un outil de transformation et conserverie

Solidarifood est un acteur local qui lutte depuis 2015 contre le gaspillage alimentaire sur le territoire d'Angers Loire Métropole. L'association souhaite poursuivre son action en développant un outil de transformation et conserverie afin de permettre aux producteurs et aux professionnels de l'alimentation angevins de valoriser leurs invendus. Ce projet, soutenu par l'Ademe, la Banque alimentaire, la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire et plusieurs entreprises de restauration collective, s'inscrit dans les objectifs du Projet alimentaire territorial et la feuille de route des Assises de la transition écologique d'Angers Loire Métropole.

Dans ce cadre, Angers Loire Métropole octroie une subvention de 6 000 € pour accompagner le lancement du projet.

Angers Loire Métropole s'associe au projet Interreg Suprem

Le jumeau numérique construit et alimenté par Angers Loire Métropole est un outil puissant d'aide à la décision et à la résolution d'événements majeurs impactant le territoire en vue d'une plus grande résilience face au changement climatique. Pourvoyeur de données remarquables, le jumeau numérique est une source intéressante de données qui attire différentes structures impliquées dans des projets de recherche. Ainsi, l'Université d'Angers a proposé à Angers Loire Métropole de participer au projet Interreg Suprem en tant qu'organisme associé. D'autres partenaires comme l'Université Technologique de Delft (Pays-Bas), l'Université d'Extrémadure (Espagne), l'Université Otto von Guericke de Magdebourg (Allemagne), et l'Association Novabuild sont également impliqués. Ce projet a pour but de fournir des outils d'aide à la décision intégrables dans les systèmes d'information géographique (SIG). La Communauté urbaine pourra également servir de terrain d'expérimentation.

172 359 € attribués dans le cadre des programmes d'amélioration de l'habitat « Mieux chez moi 2 » et « Sare »

Angers Loire Métropole a lancé en septembre 2019 une opération d'amélioration de l'habitat ancien privé. Baptisée « Mieux chez moi 2 » et soutenue par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), cette action s'inscrit dans le cadre du Programme local de l'habitat de la Communauté urbaine. « Mieux chez moi 2 » propose aux propriétaires de logements collectifs ou individuels, souhaitant s'engager dans un programme de travaux d'amélioration de leur bâti de plus de 15 ans un appui technique, administratif et financier.

Le dispositif va bénéficier à 53 propriétaires habitant dans 19 communes du territoire, pour un montant total de 144 218 €.

Afin d'aller plus loin dans le soutien et l'accompagnement à la rénovation énergétique, Angers Loire Métropole a mis en œuvre en 2021 avec la Région des Pays de la Loire le programme Sare (Service d'accompagnement à la rénovation énergétique). Ce programme vient compléter le dispositif d'aides de l'Opah (Amélioration de l'habitat) et contribue à la concrétisation de l'action adoptée dans le cadre des Assises de la transition écologique : « créer pour tous les habitants un guichet public et unique d'assistance et d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments d'habitation ». Ainsi, 28 141 € de subventions ont été octroyés par la Communauté urbaine à 12 propriétaires ou syndicats de copropriétaires.

L'intégralité de ces délibérations est consultable sur le site d'ALM : <http://www.angersloiremetropole.fr/la-metropole/le-conseil-communautaire-d-angers-loire-metropole/la-commission-permanente/index.html>

Pièces jointes

Il n'y a aucune pièce jointe associée.

[Télécharger le communiqué de presse](#)[Copier le texte](#)Partager : [f](#) [t](#) [in](#) [✈](#)